

# **Politique sur le Comité du Droit des Affaires et de l'Investissement (CDAI)**

## **Article 1**

### ***Mission du comité***

Le Comité a pour objectif principal de permettre aux futur.es juristes de découvrir la pratique du droit des affaires et de l'investissement, en leur offrant plusieurs activités sociales et académiques. Ces activités ont pour but de favoriser l'interaction et la création d'un réseau professionnel entre la communauté juridique québécoise et les étudiant.es.

Il a notamment la tâche de :

- (i)** Organiser et promouvoir des activités et des conférences permettant aux étudiant.es de découvrir la pratique du droit des affaires et de l'investissement et de rencontrer des professionnel.les du milieu juridique;
- (ii)** Organiser et promouvoir le Souper tournant annuel.

## **Article 2**

### ***Composition du comité***

Le Comité du droit des affaires et investissement est formé des personnes suivantes :

- (i)** une personne coordonnatrice du Comité qui encadre et soutient les autres personnes du Comité;
- (ii)** une personne Représentante du Conseil exécutif, la personne vice-présidente aux affaires professionnelles;
- (iii)** une personne Responsable au marketing qui élabore le plan de commandites et qui gère les réseaux sociaux du Comité;
- (iv)** une personne Responsable aux événements qui organise le déroulement des activités du Comité;
- (v)** une personne Responsable aux communications internes qui fait la publicité des événements et assure la communication avec les personnes membres de l'AGED;
- (vi)** une personne Trésorière qui assure le suivi financier du Comité;
- (vii)** une personne Responsable à la logistique inscrite en première année qui gère les inscriptions aux activités du Comité, y compris l'envoi des courriels de confirmation, et la boîte de courriels du Comité.